selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /

selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission: 10/07/2015

Version: 1.0

LA-CO Industries, Inc.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit 1.1.

Forme du produit : Mélange

: Polishing Block Large Blue, Large White, Small White; Carpenter's Chalk Blue, White; Nom commercial

Walbuck® Railroad Chalk Black, Blue, Brown, Cherry, Green, Orange, Pink, Purple, Sky Blue, White, Extra Black, Yellow; Fluorescent Scanning Chalk Green, Magenta, Orange, Purple,

Yellow Green

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marguage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc. 1201 Pratt Boulevard Elk Grove Village, IL. 60007-5746

Phone: (847) 956-7600 Fax: (847) 956-9885

E-mail: customer_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S.: 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquettage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US)



Mention d'avertissement (GHS-US)

Mentions de danger (GHS-US)

: H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS-US)

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 - Porter des gants de protection

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une

installation de collecte des déchets autorisée

07/10/2015 FDS Réf : LACO1510013 1/7 FR (français)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

2.3. Autres dangers

2.4 Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

- 22.29 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicié sévère inconnue (Oral)
- 22.29 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicié sévère inconnue (Dermal)
- 22.29 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicié sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification SGH-US
Silicon dioxide (cristobalite)	(n° CAS) 14808-60-7	0.5 – 1.5 Railroad White, Sky Blue, Purple; Carpenter's White 0.4 – 1.84 Railroad Yellow, Black 0.47 – 1.42 Railroad Extra Black 0.5 – 1.49 Railroad Blue, Pink; Carpenter's Blue 0.49 – 1.48 Railroad Green, Cherry 0.49 – 1.47 Railroad Orange; Fl Scanning Yellow Green, Green, Purple 0.55 – 1.53 – Railroad Brown 0.49 – 1.46 Fl Scanning Magenta. Orange	Carc. 1A, H350

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.

Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer le cancer par inhalation. Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux

flammes/ignifuges.

07/10/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1510013 2/7

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide. Éviter de générer de la poussière.

Procédés de nettoyage : Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Balayer et récupérer la

substance répandue dans des récipients.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Polishing Block Large Blue, Large White, Small White; Carpenter's Chalk Blue, White; Walbuck® Railroad Chalk Black, Blue, Brown, Cherry, Green, Orange, Pink, Purple, Sky Blue, White, Extra Black, Yellow; Fluorescent Scanning Chalk Green, Magenta, Orange, Purple, Yellow Green

ACGIH Non applicable

OSHA Non applicable

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)				
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	0.025 mg/m³		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	(respirable dust)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	250 mpppc		
OSHA	Remarque (OSHA)	(3) See Table Z-3.		
Canada (Québec)	VEMP (mg/m³)	0.1 mg/m³		
Canada (Québec)	Notations et remarques	(la poussière respirable), (C2)		

07/10/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1510013 3/7

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains : Utilisez des gants en caoutchouc.

Protection oculaire : Aucune en utilisation normale.

Protection des voies respiratoires : Aucune en utilisation normale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Un marqueur de crayon comme solide.

Couleur : rouge.
Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de : Aucune donnée disponible

butyle=1)

: Aucune donnée disponible Point de fusion Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Log Kow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Limites explosives

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Oxydes de carbone (CO, CO2).

07/10/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1510013 4/7

: Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Groupe IARC 1 - Carcinogenic to humans , Inhalation de poussière.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé

cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé

cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer le cancer par inhalation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

Voies d'exposition probables : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux : Ne pas

usées

déchets

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)

Transport maritime

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :

Transport aérien

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)

07/10/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1510013 5/7

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées

Directives nationales

Abréviations et acronymes

Polishing Block Large Blue, Large White, Small White; Carpenter's Chalk Blue, White; Walbuck® Railroad Chalk Black, Blue, Brown, Cherry, Green, Orange, Pink, Purple, Sky Blue, White, Extra Black, Yellow; Fluorescent Scanning Chalk Green, Magenta, Orange, Purple, Yellow Green

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

15.3. Les réglementations américaines

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement : Document original.

Sources des données : ACGIH (American Conference of Governement Industrial Hygienists).

European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database.

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing",

Fifth Edition.

National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th

edition.

OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at

http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html.

: ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number.

CLP: Classification, Labelling, Packaging.

EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population.

GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals).

LD50: Lethal Dose for 50% of the test population. OSHA: Occupational Safety & Health Administration.

PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic.

TWA: Time Weight Average.

TSCA: Toxic Substances Control Act.

Autres informations : Aucun(e).

07/10/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1510013 6/7

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 / selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Danger pour la santé NFPA : 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais

seulement des blessures légères résiduelle, même si

aucun traitement n'est donné.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se

produire.

Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions

d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A
H350	Peut provoquer le cancer

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC

6077 Frantz Rd. Suite 206

Dublin, OH USA 43016 T 614-923-7472 www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

07/10/2015 FR (français) FDS Réf.: LACO1510013 7/7